Associations, quelles stratégies face aux crises ?

24 septembre 2010

Domaine Lyon Saint Joseph
38 allée Jean Paul II
69 110 Sainte Foy lès Lyon

Les Rendez-Vous

Droit et société du Barreau de Lyon

Ordre des Avocats
Barreau de Lyon

Dans le cadre de ses rendez-vous *Droit et société*, le Barreau de Lyon organise le 24 septembre 2010 une journée de réflexion consacrée au monde associatif. Ce rendez-vous associe les associations, les autorités publiques, les collectivités territoriales et les acteurs fortement impliqués dans le secteur associatif.

Associations, quelles stratégies face aux crises ?

Tenter de répondre à cette question conduit à envisager la structure associative en fonction d'un environnement sujet à de profondes mutations auxquelles il devient nécessaire de s'adapter ou de réagir. Toute évolution doit alors nécessairement être considérée en fonction d'un tissu de règles juridiques dont la connaissance et la maîtrise contribuent à la naissance de solutions pérennes.

Cette question a incité les avocats, qui accompagnent les différents acteurs publics, privés et associatifs tout au long de leur activité, à ouvrir un large débat. Pour cela, le Barreau de Lyon met en place une journée d'étude destinée à mieux cerner les mutations actuelles et les opportunités à saisir en partant du principe que le droit est un outil indispensable pour maîtriser l'avenir.

La matinée de ce colloque permettra d'identifier les différentes crises qui traversent le secteur associatif tandis que l'après-midi permettra d'envisager les stratégies à mettre en oeuvre pour mieux y répondre.

PROGRAMME

Animation des débats :
Colas AMBLARD, Avocat au Barreau de Lyon

8 h 30 : Accueil

9 h 00 : Mot d'accueil
Myriam PICOT, Bâtonnier du Barreau de Lyon

9 h 15 : Séance Plénière
L'origine des crises associatives

12 h 30 : Déjeuner

13 h 45 : Ateliers-Débats
Les réponses stratégiques aux crises associatives

L'origine des crises associatives

Crise interne : les facteurs liés à la gouvernance
La crise de succession

- Associations et restructuration
- Vieillissement des dirigeants
- Absence de démocratie interne

Mme Viviane TCHERNONOG, CNRS, Université Panthéon Sorbonne Paris 1

Difficultés liées au schéma d'organisation associative

- Union, fédération, sections…
- Organisation de l'AG : par collège ou directe

M. Jean WALLACH, Vice-président Comité Régional Olympique et Sportif de Rhône-Alpes
Me Xavier DELSOL, Avocat au Barreau de Lyon

Difficultés liées au partage de compétences bénévoles / salariés

- Coexistence des salariés et bénévoles
- Partage des compétences Directeur / Président : la notion de gestion de fait
- Intégration des salariés dans la gouvernance associative

M. Laurent BESSEDE, Directeur juridique de la Croix-Rouge
Me Jean-Christophe BECKENSTEINER, Avocat au Barreau de Lyon

Crises externes : Le changement de législation
Les conséquences liées à un changement de législation applicable à l'activité

- La création de l'ARS dans le cadre de la Loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires)
- Suppression de la procédure d'agrément dans le secteur médico-social

Me Philippe RICHARD, Avocat au Barreau de Lyon

Les conséquences liées à un changement du régime fiscal et social
Changement de la « donne » fiscale : la fiscalisation imposée

- Incidences en matière d'organisation interne (filialisation)
- Incidences en matière d'organisation comptable (sectorisation)
- Incidences en matière de gouvernance

Me Nadine PRAL, Avocat au Barreau de Lyon

Changement de la « donne » sociale : l'impact des grandes réformes sociales sur le secteur associatif

- Durée du travail
- Regroupements

M. Michel DELARBRE, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

L'évolution du cadre économique et politique des associations

- Effets de la crise actuelle sur l'entreprenariat associatif
- La diminution des subventions publiques d'Etat - Un cadre d'usage de plus en plus contraignant (Circ. « Fillon » du 18 janvier 2010)
- Un recours accru à la commande publique
- Un univers de plus en plus concurrentiel ?

M. Jacques HENRARD, Président CPCA
Me Anne-Cécile VIVIEN, Avocat au Barreau de Lyon

Les réponses stratégiques aux crises associatives

ATELIER 1 :
Le regroupement comme réponse à la diminution des ressources

- Les différents modes de regroupement (la délégation de gestion d'activités, le regroupement et la coopération de moyens, la création d'une fédération ou d'une union fédérale, la fusion-absorption, apport partiel d'actifs...)
- Les conséquences sociales d'une réorganisation (transfert du personnel, aspects individuels et collectifs, prévoyance…)

Me Colas AMBLARD, Avocat au Barreau de Lyon
Me Catherine MILLET-URSIN, Avocat au Barreau de Lyon

ATELIER 2 :
La filialisation ou la sectorisation comme mode de diversification des ressources

- Le régime fiscal des associations (instr. fisc. synthèse 18 déc. 2006)
- La sectorisation et la filialisation comptable
- Les conséquences sociales (transfert du personnel, aspects individuels et collectifs, prévoyance…)

Me Stéphane COUCHOUX, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
Me Christine STAGNARA, Avocat au Barreau de Lyon

ATELIER 3 :
Le changement d'activité

- Changement du statut collectif
- Ex. la suppression de l'agrément médico-social
- La modification d'activités statutaires

Me Laurent BUTSTRAEN, Avocat au Barreau de Lyon
Me Katia MONTMAYEUR, Avocat au Barreau de Lyon

ATELIER 4 :
L'association en difficultés économiques

- Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire (Loi de 2006)
- Motif économique de licenciement ?
- Les conséquences sociales

Me Béatrice GUILLAUME, Avocat au Barreau de Lyon
Me Virginie DUPRAT, Avocat au Barreau de Lyon

ATELIER 5 :
Traitement de la dissolution

- Les procédures de dissolution (par voie d'apport, par voie de dévolution d'actifs…)
- Les aspects fiscaux à envisager

Me Véronique DELTAN, Avocat au Barreau de Lyon
Me Pierre GAMBAZZI, Avocat au Barreau de Lyon

Infos pratiques

Lieu de l'événement

Domaine Lyon Saint Joseph
38 allée Jean Paul II
69 110 Sainte Foy lès Lyon

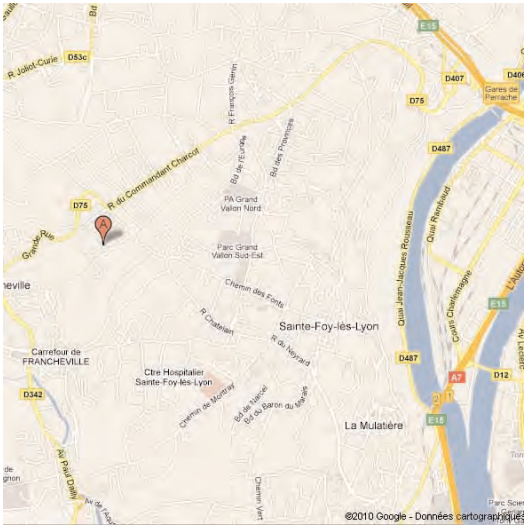

Tarifs

Avocats :
Conférence : 30 €
Déjeuner : 20 €

Elèves avocats :
Conférence : gratuite
Déjeuner : 20 €

Associations :
Conférence : gratuite
Déjeuner : 20 €

Contact et inscriptions

Geneviève DUFOUR
Maison des Avocats
42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03
Tél. 04 72 60 60 14 Fax 04 72 60 60 46
Mail : genevieve.dufour@barreaulyon.com

Inscription avant le : 17 septembre 2010

Validation de la formation

Formation validée au titre de la formation continue des avocats 6 heures

Nos Partenaires

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Lamy
une marque Wolters Kluwer

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom . . . . . Prénom . . . . . .
Fonction . . . . . .
Adresse . . . . . .
. . . . . .
Code Postal . . . . . Ville . . . . . .

Tél : . . . . . Fax. : . . . . . .
E-mail : . . . . . @ . . . . . .

Votre choix d'atelier de 13 h 45 à 15 h 15

Atelier 1 . . . . . .❒
Atelier 2 . . . . . .❒
Atelier 3 . . . . . .❒
Atelier 4 . . . . . .❒
Atelier 5 . . . . . .❒

Votre choix d'atelier de 15 h 30 à 17 h 00

Atelier 1 . . . . . .❒
Atelier 2 . . . . . .❒
Atelier 3 . . . . . .❒
Atelier 4 . . . . . .❒
Atelier 5 . . . . . .❒

Un seul atelier par tranche horaire

Votre règlement

- Avocats : conférence 30 euros
Déjeuner : 20 euros
- Elèves-Avocats : conférence gratuite
Déjeuner : 20 euros
- Associations : conférence gratuite
Déjeuner : 20 euros

Règlement par chèque libellé à **"Ordre des avocats"**
42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03

Renseignements et inscriptions
Maison des Avocats
42 rue de Bonnel
69484 Lyon Cedex 03

Contact **: Geneviève DUFOUR**
Tél. 04 72 60 60 14 Fax 04 72 60 60 46
email : genevieve.dufour@barreaulyon.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom . . . . . Prénom . . . . . .
Fonction . . . . . .
Adresse . . . . . .
. . . . . .
Code Postal . . . . . Ville . . . . . .

Tél : . . . . . Fax. : . . . . . .
E-mail : . . . . . @ . . . . . .

Votre choix d'atelier de 13 h 45 à 15 h 15

Atelier 1 . . . . . .❒
Atelier 2 . . . . . .❒
Atelier 3 . . . . . .❒
Atelier 4 . . . . . .❒
Atelier 5 . . . . . .❒

Votre choix d'atelier de 15 h 30 à 17 h 00

Atelier 1 . . . . . .❒
Atelier 2 . . . . . .❒
Atelier 3 . . . . . .❒
Atelier 4 . . . . . .❒
Atelier 5 . . . . . .❒

Un seul atelier par tranche horaire

Votre règlement

- Avocats : conférence 30 euros
Déjeuner : 20 euros
- Elèves-Avocats : conférence gratuite
Déjeuner : 20 euros
- Associations : conférence gratuite
Déjeuner : 20 euros

Règlement par chèque libellé à **"Ordre des avocats"**
42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03

Renseignements et inscriptions
Maison des Avocats
42 rue de Bonnel
69484 Lyon Cedex 03

Contact **: Geneviève DUFOUR**
Tél. 04 72 60 60 14 Fax 04 72 60 60 46
email : genevieve.dufour@barreaulyon.com